



PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU des PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
Section INSTALLATIONS CLASSEES
DAGE – BPUP – SIC – LL -N°2014 - 255

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de LIBERCOURT

Société LAVANORD

ARRETE DE MISE EN DEMEURE

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l' Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 août 1993 ayant autorisé la Société LAVANORD à exploiter une installation de lavage de citernes routières située Zone Industrielle Les Botiaux, sur la commune de LIBERCOURT (62820) ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 avril 1995 imposant à la société LAVANORD des prescriptions complémentaires relatives aux concentrations et flux des polluants de ses activités ;

VU le rapport de M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Inspecteur de l'Environnement en date du 30 juillet 2014 ;

VU la lettre de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 30 juillet 2014 informant la société LAVANORD de la proposition de mise en demeure ;

CONSIDERANT que lors du contrôle inopiné de l'inspection réalisé du 23 au 24 avril 2014, l'Inspecteur de l'Environnement a constaté le non respect de l'article 3.5.4 relatif à la valeur maximale pour le paramètre AOX, de l'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires du 21 avril 1995 ;

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en demeure la société LAVANORD à LIBERCOURT de respecter les dispositions de l'article 3.5.4 de l'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires du 21 avril 1995 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas de Calais ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}:

La Société LAVANORD dont le siège social est situé Zone Industrielle Les Botiaux – 62820 LIBERCOURT est mise en demeure de respecter, pour ses installations sises à la même adresse, les dispositions de l'article 3.5.4 (paramètre AOX) de l'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires du 21 avril 1995, dans un délai de 3 mois à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Dans le cas où l'une des obligations prévues à l'article 1 ne serait pas satisfaite dans le délai prévu au même article, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, il pourra être pris à l'encontre de l'exploitant, conformément à l'article L.171-7 du Code de l'Environnement, les sanctions prévues par les dispositions du II de l'article L.171-8 dudit Code; ainsi que la fermeture ou la suppression des installations ou la cessation définitive des travaux.

ARTICLE 3 : DELAI ET VOIE DE RECOURS

En application de l'article R.514-3-1 du Code de l'Environnement :

- la présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de Lille,
- le délai de recours est de deux mois, à compter de la notification dudit arrêté, pour le demandeur ou l'exploitant et de un an pour les tiers, à compter de la publication ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 4 : AFFICHAGE

Une copie du présent arrêté sera déposée en Mairie de LIBERCOURT et peut y être consultée.

Cet arrêté sera affiché en Mairie de LIBERCOURT. Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du Maire de cette commune.

ARTICLE 5: EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Sous Préfet de LENS et l'Inspecteur de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Société LAVANORD dont une copie sera transmise au Maire de LIBERCOURT.

ARRAS, le
11 SEP. 2014

Pour le Préfet
Le Sous-Préfet
Secrétaire Général Adjoint
en charge de la Cohésion Sociale

Xavier CZERWINSKI

Copies destinées à :

- Société LAVANORD - Zone Industrielle Les Botiaux – 62820 LIBERCOURT
- Sous Préfecture de LENS
- Mairie de LIBERCOURT
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Services Risques)
- Dossier
- Chrono